

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020

DELIBERATION N°2020.00092

OPERATION LOTI - AVENANT N°2 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 février 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 51

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,

M. Hervé REYNAUD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

Le 25 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20200214-0202000920

DATE D'APPHICACIION : 25 Février 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020

OPERATION LOTI - AVENANT N°2 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

Saint-Etienne Métropole a confié en novembre 2017 à Cap Métropole la réalisation d'une zone d'activités au niveau de la rue Loti sur la commune de Saint-Etienne dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Un avenant n°1 au traité de concession a été conclu en septembre 2019 avec pour objets :

- d'apporter des modifications sur le périmètre de l'opération,
- d'ajuster le bilan financier au regard de l'évolution du coût prévisionnel des travaux.

L'opération Loti bénéficie de subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Loire dans le cadre du volet territorial du CPER à hauteur respectivement de 1 858 629 € HT et de 619 543 € HT.

Ces subventions induisent des taxes sur les salaires pour Cap Métropole.

Le Conseil d'Administration de Cap Métropole, réuni le 15 avril 2019, a décidé d'imputer cette taxe sur les opérations l'ayant générée.

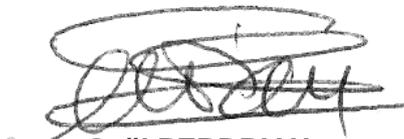
Il est donc proposé de signer un avenant n° 2 à la concession d'aménagement à Cap Métropole pour intégrer cette taxe sur les salaires dans le bilan financier prévisionnel du projet. Ces ajustements seront intégrés lors du prochain compte-rendu annuel d'activité à la collectivité locale, soit le CRACL 2019 qui sera présenté pour approbation à Saint-Etienne Métropole mi-2020.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°2 au traité de concession avec Cap Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant,**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° SERV 27638-LOTI.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU